



---

---

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

---

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE

## **Procès-verbal**

de l'Assemblée

Le vendredi 26 novembre 2004 — N° 109

**Président de l'Assemblée nationale :**  
**M. Michel Bissonnet**

---

**QUÉBEC**

La séance est ouverte à 10 h 06.

\_\_\_\_\_

Moment de recueillement

### **AFFAIRES COURANTES**

#### **Dépôts de documents**

M. Audet, ministre du Développement économique et régional et de la Recherche, dépose :

Le rapport annuel de gestion du Conseil de la science et de la technologie, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2004 ;

(Dépôt n° 1426-20041126)

Le rapport annuel d'activité du Conseil de la science et de la technologie, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2004.

(Dépôt n° 1427-20041126)

\_\_\_\_\_

M. Dupuis, ministre de la Justice, dépose :

Le rapport annuel de gestion de l'Office des professions du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2004 ;

(Dépôt n° 1428-20041126)

Le rapport annuel de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2004 ;

(Dépôt n° 1429-20041126)

**26 novembre 2004**

---

Le rapport annuel de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2004.

(Dépôt n° 1430-20041126)

\_\_\_\_\_

Mme Courchesne, ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, dépose :

Le rapport annuel de gestion du Conseil des relations interculturelles, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2004.

(Dépôt n° 1431-20041126)

#### **Dépôts de rapports de commissions**

M. Copeman (Notre-Dame-de-Grâce), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des affaires sociales qui, les 5, 12, 20, 21, 26, 27 et 28 octobre 2004 ainsi que les 2, 3, 4, 10, 11, 16, 17, 18, 23, 24 et 25 novembre 2004, a tenu des auditions publiques dans le cadre d'une consultation générale à l'égard du projet de loi n° 57, Loi sur l'aide aux personnes et aux familles.

(Dépôt n° 1432-20041126)

\_\_\_\_\_

M. Jutras (Drummond), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission de l'économie et du travail qui, le 25 novembre 2004, a procédé à l'étude du projet de loi :

n° 79 Loi modifiant la Loi sur l'équité salariale concernant l'établissement de programmes distincts

Le rapport ne contient pas d'amendement au projet de loi.

(Dépôt n° 1433-20041126)

26 novembre 2004

---

### Dépôts de pétitions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. Auclair (Vimont) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 1 527 citoyens et citoyennes de la circonscription de Vimont, concernant la fermeture de l'annexe de l'école Les Explorateurs.

(Dépôt n° 1434-20041126)

### Interventions portant sur une violation de droit ou de privilège ou sur un fait personnel

M. le Président rend sa décision sur la question de privilège soulevée par le député de Beauharnois. Selon ce dernier, le ministre des Finances aurait commis un outrage au Parlement en rendant publique, le 18 novembre 2004, la synthèse des opérations financières pour le deuxième trimestre de l'année financière en cours. À son avis, l'outrage au Parlement viendrait du fait que, dans un passage de cette synthèse, le ministre aurait présumé de l'adoption du projet de loi n° 55, Loi modifiant la Loi sur la Société de l'assurance automobile du Québec et d'autres dispositions législatives, sans égard au rôle de l'Assemblée et de ses membres.

### DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

Rien dans les faits qui ont été portés à la connaissance de la présidence ne permet de conclure que le ministre des Finances a commis, à première vue, un outrage au Parlement.

Même si, dans la synthèse des opérations financières, le ministre donne une information qui découle du projet de loi n° 55, il mentionne explicitement que ce projet de loi est rendu à l'étape de l'étude en commission parlementaire. Il y a donc une reconnaissance du rôle que doivent jouer l'Assemblée et ses membres dans le processus d'étude et d'adoption du projet de loi n° 55.

**26 novembre 2004**

---

De plus, le contenu de la synthèse des opérations financières ne peut avoir une incidence sur celui du projet de loi n° 55. Les députés conservent toute la latitude requise pour l'étudier, y apporter des amendements et l'adopter ou non.

### **Questions et réponses orales**

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 59 du Règlement, Mme Harel (Hochelaga-Maisonneuve) dépose :

Les conclusions de l'analyse réalisée par l'Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux de Montréal à la suite d'un mandat confié par le sous-ministre de la Santé et des Services sociaux, M. Juan Roberto Iglesias, analyse concernant le projet de Centre hospitalier de l'Université de Montréal.

(Dépôt n° 1435-20041126)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 59 du Règlement, Mme Lemieux (Bourget) dépose :

Copie d'une lettre, en date du 29 octobre 2004, adressée à M. Pierre Cantin, président de Médi-Source inc., par M. Michel A. Bureau, directeur général des services de santé et médecine universitaire au ministère de la Santé et des Services sociaux, concernant le recrutement de médecins étrangers.

(Dépôt n° 1436-20041126)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 59 du Règlement, Mme Marois (Taillon) dépose :

Copie du rapport de la Commission de l'éducation, déposé le 16 juin 2004, relatif à la consultation générale sur les enjeux entourant la qualité, l'accessibilité et le financement des universités au Québec.

(Dépôt n° 1437-20041126)

**Motions sans préavis**

Mme Houda-Pepin (La Pinière) propose :

QUE l'Assemblée nationale du Québec dénonce les massacres des populations civiles au Darfour, une tragédie qui a fait à ce jour plus de 70 000 morts et plus d'un million et demi de personnes réfugiées ou déplacées.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Lamquin-Éthier (Crémazie), Mme Caron (Terrebonne) et Mme Roy (Lotbinière) proposent conjointement :

QUE l'Assemblée nationale du Québec souligne le travail de l'AFEAS, association faisant la promotion de comportements non-violents, particulièrement envers les jeunes, les femmes et les personnes âgées, par le biais de sa campagne annuelle de sensibilisation appelée l'Opération Tendre la main, qui se déroule cette année pour une 8<sup>e</sup> édition, du 21 novembre au 5 décembre.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix ; un vote par appel nominal est exigé.

À la demande de M. Dupuis, leader du gouvernement, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

26 novembre 2004

---

**Avis touchant les travaux des commissions**

M. Dupuis, leader du gouvernement, convoque :

- la Commission des affaires sociales, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 56, Loi modifiant la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées et d'autres dispositions législatives ;
- la Commission de l'économie et du travail, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 68, Loi abrogeant la Loi sur la Société de développement de la Zone de commerce international de Montréal à Mirabel.

---

**AFFAIRES DU JOUR**

**Projets de loi du gouvernement**

*Adoption du principe*

M. Reid, ministre de l'Éducation, propose que le principe du projet de loi n° 73, Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique et la Loi sur l'enseignement privé, soit maintenant adopté.

Un débat s'ensuit.

---

À 12 h 59, M. Gendron, troisième vice-président, suspend la séance jusqu'à 15 heures.

26 novembre 2004

---

La séance reprend à 15 h 04.

*Adoption du principe*

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de M. Reid, ministre de l'Éducation, proposant que le principe du projet de loi n° 73, Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique et la Loi sur l'enseignement privé, soit maintenant adopté.

Le débat terminé, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 73 est adopté.

M. Mulcair, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 73 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission de l'éducation.

La motion est adoptée.

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le 25 novembre 2004, sur la motion de Mme Jérôme-Forget, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor, proposant que le principe du projet de loi n° 61, Loi sur l'Agence des partenariats public-privé du Québec, soit maintenant adopté.

À la demande de Mme Leblanc, deuxième vice-présidente, Mme Lefebvre (Laurier-Dorion) retire certains propos non parlementaires.

À 18 heures, Mme Leblanc, deuxième vice-présidente, suspend la séance jusqu'à 20 heures.

26 novembre 2004

---

La séance reprend à 20 h 04

---

*Adoption du principe*

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de Mme Jérôme-Forget, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor, proposant que le principe du projet de loi n° 61, Loi sur l'Agence des partenariats public-privé du Québec, soit maintenant adopté.

Le débat est ajourné au nom de Mme Maltais (Taschereau).

---

À minuit, M. Cusano, premier vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mardi 30 novembre 2004, à 10 heures.

*Le Président*

**MICHEL BISSONNET**